



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Centre-Val de Loire**

Mission Appui à l'Autorité Environnementale

Courriel : maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le 21 septembre 2022

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE SAISINE DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

J'accuse réception de la demande d'avis de l'autorité environnementale :

- en date du 9 septembre 2022 ;
- relative au dossier « Construction d'un parc solaire flottant sur les communes de Saint-Benoit-du-Sault et de Parnac (36) » ;
- déposée par Monsieur le préfet de l'Indre, en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution du projet .

Cet avis sera émis dans le délai de deux mois à compter de la date de réception mentionnée ci-dessus.

À défaut, il sera réputé sans observation.

Pour le Directeur et par délégation,
Le Chef de la Mission Appui
à l'Autorité Environnementale

Mathieu
SANTUNE
mathieu.santune

Signature numérique
de Mathieu SANTUNE
mathieu.santune
Date : 2022.09.21
15:41:00 +02'00'